

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2023/18

QUESTION N°10

OBJET : FINANCES / BUDGET VILLE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois

Le Vingt-neuf Mars

A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT
Florence DOUILLON - Frédéric CLAUD - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Christophe BATAIS - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN a donné procuration à Chantal CLAUD
Pascal KLINGLER a donné procuration à Claude CAUET
Maria GUYON a donné procuration à Josiane THOMAS
Mathilde MISSLIN a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAITS ABSENTS EXCUSÉS :

Seddik HADDOUYAT
Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Isabelle CHOCHON-LAMBERT

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 27



N°D2023_18 - FINANCES / Budget ville – Approbation du Budget Primitif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu la délibération n°D2023/04 du Conseil Municipal en date du 10 février 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour le budget de 2023,

Considérant que le Budget Primitif doit être voté au plus tard le 15 avril de l'année ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à la Majorité,

- ✓ **VOTER** le Budget Primitif 2023 de la Ville :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

- ✓ **ADOPTER** le Budget Primitif 2023 de la Ville tel que joint en annexe et équilibré avec reprise des résultats de 2022 de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réelles	12 741 025,00 €	5 163 088,22 €
Déficit (N-1)		
Dépenses d'ordre	742 604,40 €	9 700,00 €
Restes à réaliser 2021		679 228,56 €
Total des dépenses	13 483 629,40 €	5 852 016,78 €
Recettes réelles	12 281 035,00 €	3 364 178,00 €
Excédent (N-1)	1 192 894,40 €	1 584 662,38 €
Recettes d'ordre	9 700,00 €	742 604,40 €
Restes à réaliser 2021		160 572,00 €
Total des recettes	13 483 629,40 €	5 852 016,78 €

Vote :

Pour : 22 dont 3 mandats

Contre : 5 dont 1 mandat (Mme Méta y – M. Bosc – Mme Misslin – M. Battais – M. Murcia)

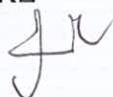
Transmis en Préfecture le : 31/03/2023

Publié(e) le : 31/03/2023

Exécutoire le : 31/03/2023

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 29 MARS 2023**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

